



DISTRICT MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE
Réunion plénière du jeudi 13 juin 2024
au siège du District Meurthe-et-Moselle de Football
15, boulevard du Maréchal Foch 54600 VILLERS-les-NANCY

PROCES VERBAL N°40

Présents : Mme SONTOT - MM. VALSAQUE – LECOANET – ALETTI - CAILLO.
Excusés : MM. BAZILLON - CHAUMONT
Assiste : Mr NGUYEN.

15h
Début de la réunion

Ordre du jour :

Informations concernant la réunion CRSA du 12 juin 2024.

Lecture est faite par les membres de la commission, qui siègent à la CRSA, du PV de sa réunion du 12 mai, en détaillant les points les plus importants qui y ont été évoqués et débattus.

Examen de la situation des clubs disputant un championnat départemental.

La situation de tous les clubs ne disputant qu'un championnat départemental est examinée. La commission déplore la relative facilité qu'ont les arbitres futsal à obtenir leur quota réglementaire de prestations et estime que cela se fait au détriment du foot de plein air.

Etude des courriers clubs.

Des courriers ont été reçus, émanant des clubs suivants : *Olympique Haussonville - Baccarat Vétérans AS – Jeunesse Sportive Thilloise*. Tous 3 portent sur la même sollicitation : une demande de dérogation concernant la restriction touchant le nombre de mutations auxquelles ils ont droit.

La réponse ci-dessous leur sera apportée :

"La CDA D54F a pris connaissance de votre demande de pouvoir inscrire sur les FMI un nombre de joueurs mutations, supérieur à celui qui vous est accordé actuellement.

Notre commission a le rôle d'application des règlements concernant le statut de l'arbitrage FFF, LFA, LGEF, D54F.

Elle n'a pas le droit, ni le pouvoir d'y déroger, en fonction de l'équité vis-à-vis des autres clubs.

Nous ne pouvons donc accéder positivement à votre sollicitation.

Nous restons à votre disposition pour toutes explications complémentaires.

Sportivement."

Avis des membres quant à la poursuite de leurs missions.

Chacun des membres de la commission se déclare désireux de poursuivre sa mission pour la saison 2024 - 2025.

Questions diverses.

Pas de questions diverses.

Ci-joint : annexe1 Liste des clubs susceptibles d'être en infraction pour la saison 2023 / 2024.

annexe2 Liste des clubs ayant le droit à une ou deux mutations supplémentaires (article 45 du statut de l'arbitrage)

16h 45
Fin de la réunion

La Présidente
Noëlle SONTOT

Le Secrétaire de séance
Michel CAILLO

ANNEXE 1

STATUT ARBITRAGE DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE 2023 / 2024

SITUATION AU 13 juin 2024

LISTE DES CLUBS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EN INFRACTION POUR LA SAISON 2023 / 2024

PREMIERE DIVISION : 2 ARBITRES DONT 1 MAJEUR

Amende financière : 120 euros / arbitre manquant et par année

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 29/02/2024	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Nombre d'Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2023 / 2024	Nbre de mutés en moins 2024 / 2025	Amendes financières ajustées au 30 /06/2024
534111	STADE FLEVILLOIS	1	0	1	NON	-2	120,00 €
500431	FROUARD POMPEY OMNISPORT	0	1	1	NON	-2	120,00 €
546196	LANEUVEVILLE MARAINVILLER AS	0	1	1	NON	-2	120,00 €
581805	REHON CSP	1	0	1	NON	-2	120,00 €
521594	SEICHAMPS FC	0	1	1	NON	-2	120,00 €
564131	THIL JS	1	0	2	NON	-4	240,00 €

DEUXIEME DIVISION : 2 ARBITRES**Amende financière : 100 euros / arbitre manquant et par année**

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 29/02/2024	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Nombre d'Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2023 / 2024	Nbre de mutés en moins 2024 / 2025	Amendes financières ajustées au 30 /06/2024
524879	CHAVIGNY AS	1	0	1	NON	-2	100,00 €
503700	FAULX FR	1	1	2	NON	-4	400,00 €
524679	GERBEVILLER ESP	1	0	1	NON	-2	100,00 €
651792	RENE II AJ NANCY	1	0	2	NON	-4	200,00 €
549944	NANCY HAUSSONVILLE OL.	1	0	3	OUI	-6	300,00 €
550592	NANCY MAHORAIS ASJ	2	0	3	OUI	-6	600,00 €
536783	ST JEAN LES LONGUYON	1	0	1	NON	-2	100,00 €
500297	VARANGEVILLE ST NICOLAS PORT	1	0	3	OUI	-6	300,00 €

TROISIEME DIVISION : 1 ARBITRE MAJEUR**Amende financière : 80 euros / arbitre manquant et par année**

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 29/02/2024	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Nombre d'Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2023 / 2024	Nbre de mutés en moins 2024 / 2025	Amendes financières ajustées au 30 /06/2024
536695	BOUXIERES AUX DAMES AS	1	0	4	OUI	-6	320,00 €
526988	CHANTEHEUX AM	1 majeur	0	4+3	OUI	-6	320,00 €
532193	EINVAUX AS	1	0	4+1	OUI	-6	320,00 €
681502	GRAND NANCY FOOTBALL ENTREPRISE AM	1	0	4	OUI	-6	320,00 €
552452	VANDOEUVRE AFP	1	0	4	OUI	-6	320,00 €
561147	VANDOEUVRE LATIKI AS	1	0	1	NON	-2	80,00 €

QUATRIEME DIVISION : 1 ARBITRE**Amende financière : 60 euros / arbitre manquant et par année**

*Selon l'article 47, alinéa 4 du statut de l'arbitrage : les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District

Si des clubs sont concernés par l'accèsion en D3, la commission se chargera de leur préciser le nombre de mutations autorisés fin de la saison 2023-2024.

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 29/02/2024	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Nombre d'Année d'infraction	Interdit d'accèsion fin de saison 2023 / 2024	Nbre de mutés en moins 2024 / 2025	Amendes financières ajustées au 30 /06/2024
561017	BELLEAU AS	1	0	2			120,00 €
526027	BEUVEILLE US	1	0	1			60,00 €
535462	LOISY FC	1	0	3			180,00 €
552212	MEREVILLE AS	1	0	4 + 2			240,00 €
523105	MONTBONVILLERS US	1	0	3			180,00 €
863781	NANCY EVACUATIO AS	1	0	4			240,00 €
564527	USJ BASSIN MUSSIPONTAIN	1	0	1			60,00 €
541828	VALLEE DU MADON ES	1	0	4+3			240,00 €
840295	VANDOEUVRE MEDECINE LORRAINE AS	1	0	4			240,00 €
590111	VITERNE ET MADON	1	0	2			120,00 €
513148	XEUILLEY ES	1	0	4 + 3			240,00 €

CLUBS QUI N'ENGAGENT QUE DES VETERANS : 1 arbitre**Amende forfaitaire annuelle : 60 euros**

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 29/02/2024	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Nombre d'Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2023 / 2024	Nbre de mutés en moins 2024 / 2025	Amendes financières ajustées au 30 /06/2024
564211	BACCARAT VETERANS AS	1	0	4		-6	60,00 €
564115	BLENOD CLUB DES VETERANS	1	0	4		-6	60,00 €
554226	CHAMPEY FC	1	0	4		-6	60,00 €
553728	MAILLY SUR SEILLE FJEP	1	0	4		-6	60,00 €
531781	NANCY AMITIE FC	1	0	4		-6	60,00 €
552244	NANCY ST NICOLAS	1	0	4		-6	60,00 €

JEUNES FOOT A 11 : 1 ARBITRE**Amende financière : 60 euros / arbitre manquant et par année**

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 29/02/2024	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Nombre d'Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2023 / 2024	Nbre de mutés en moins 2024 / 2025	Amendes financières ajustées au 30 /06/2024
500535	MONT ST MARTIN US	1	0	4		-6	240,00 €

PROCEDURE D'APPEL :

Les présentes décisions de la commission districale d'application du statut de l'arbitrage sont susceptibles d'appel devant la commission districale d'appel du District Meurthe-et-Moselle par courrier recommandé sur papier à l'entête du club, télécopie ou courrier électronique impérativement envoyé à partir de l'adresse électronique officielle du club adressé au District Meurthe-et-Moselle de football, 15 Boulevard du Maréchal Foch,

54600 VILLERS LES NANCY ou **à secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr dans un délai de 7 jours** à compter du lendemain du jour de la date de publication sur le site du District.

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.



Villers les Nancy, le jeudi 13 juin 2023

Annexe 2

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES - SAISON 2024 / 2025

LISTE DES CLUBS AYANT LE DROIT A UNE OU DEUX MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES
- ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE

N° AFFILIATION	CLUBS	Niveau	1 MUTE	2 MUTES
560775	CONFLANS DONCOURT US	D1	X	
548033	DIEULOUARD FC MB	D1		X
532989	ECROUVES FC	D1		X
548756	TOUL FC	D1		X
582240	CONS UGNY VAL DE CHIERS	D1	X	
541334	BAYON ROVILLE ES	D2	X	
540386	GRAND COURONNE AS	D2	X	
581365	REHON VILLERS MORFONTAINE*	D2	X	
517761	ROSIERES US	D2	X	
526539	SAULXURES ACS	D2		X
529343	ART SUR MEURTHE BOSSERVILLE LENONCOURT AS	D3	X	
545427	ENTENTE SUD 54	D3		X
531773	THIAVILLE FOYER RURAL	D3	X	
563638	REHAINVILLER HERIMENIL AS	D4	X	

Les clubs doivent préciser leur(s) choix d'affecter leur(s) mutation(s) supplémentaire(s) (équipe 1, équipe 2, etc.) de préférence avant le 15 juillet 2024. Sans retour, les mutations concerneront d'office l'équipe première.

*Rehon Villers Morfontaine en inactivité pour la saison 2024/2025.

DISTRICT MEURTHE-ET-MOSELLE

Siège Social : 15, Boulevard Maréchal Foch – 54600 VILLERS-LÈS-NANCY

Tél : 03 83 50 41 80 – secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr – <http://meurtheetmoselle.fff.fr>

Antenne de Joeuf : Complexe Aldo Platini – Rue du Stade – 54240 JOEUF – Tél : 03 82 24 65 12